

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 juin 2018 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Meagan Reid, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Dany Langlois

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2018-217 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 4 juin 2018. Il est 19 h 02.

12 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2018-218 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE MAI 2018

- 1 AE.20 Société d'habitation du Québec
Regroupement des offices municipaux d'habitation
- 2 FB.40 Moisson Haut-Saint-François
Invitation à l'Assemblée générale annuelle
- 3 FD.60 Fondation québécoise du cancer
Demande de don
- 4 FB.20 Municipalité d'Ascot Corner
Utilisation des néonicotinoïdes
- 5 1337-59-3135 Régie des alcools, des courses et des jeux
Demande de permis d'alcool Resto Bar Rive Sud
- 6 1439-10-0398 Régie des alcools, des courses et des jeux
Demande de permis d'alcool William 1912

2018-219 CORRESPONDANCES DE MAI 2018

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de mai 2018 soient reçues.

ADOPTÉ

2018-220 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018, ainsi que la séance extraordinaire du 14 mai 2018, soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

2018-221 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE SÉCURITÉ - GARDA

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat pour la fourniture d'un service de patrouille des les rues de la Ville à la firme Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. selon les termes de l'entente de service.

ADOPTÉ

2018-222 ADOPTION POLITIQUE DES COMMANDITES, DE PARTICIPATION AUX TOURNOIS DE GOLF ET DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville d'East Angus a adopté une politique des commandites, de participation aux tournois de golf et prêt d'équipement en juillet 2004, révisée en 2011;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que ce conseil adopte la politique des commandites, de participation aux tournois de golf et de prêt d'équipement révisée datée de juin 2018 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉ

2018-223 ENTENTE D'ADHÉSION AU SERVICE PerLE

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont

confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le Conseil autorise Lyne Boulanger mairesse, et Bruno Poulin secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉ

2018-224

APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mai au montant de 388 828.00 ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mai au montant de 155 557.84 \$, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2018-225

DÉROGATION MINEURE – 87-89 RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Vicky Gauley et Mathieu Fortin, qui est à l'effet d'autoriser à la piscine un empiètement de 0,75 mètre dans la cour avant et d'autoriser un garage implanté à 0,80 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1,00 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par madame Vicky Gauley et monsieur Mathieu Fortin soit acceptée telle que présentée, conditionnellement à la conservation des cèdres en place et que dans le cas de l'implantation d'une nouvelle piscine, le propriétaire devra se conformer au règlement en vigueur.

ADOPTÉ

2018-226

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE BACS À ORDURE ET RECYCLAGE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat pour la fourniture de bacs à ordures et recyclage ainsi que les pièces de rechange à la compagnie USD, pour un montant de 5 511.36 \$ incluant les taxes, selon le document daté du 2 mai 2018.

ADOPTÉ

2018-227 ADJUDICATION DE CONTRAT – TROTTOIRS RUE ANGUS SUD

ATTENDU que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU que la Ville a obtenu deux offres;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat de réfection d'une partie du trottoir de la rue Angus Sud à la compagnie Constructions DLP Inc., pour un montant de 11 110.27 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 4 mai 2018.

ADOPTÉ

2018-228 ABROGATION RÉOLUTION 2018-215

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville de East Angus abroge la résolution 2018-215 (Adjudication de contrat – éclairage terrain de tennis).

ADOPTÉ

2018-229 ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉCLAIRAGE TERRAIN DE TENNIS

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le remplacement de l'éclairage du terrain de tennis à JC Bibeau Électrique pour un montant de 17 550 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du 24 mai 2018.

ADOPTÉ

2018-230 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA RUE WARNER

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

ATTENDU QUE la Ville a reçu 6 offres.

ATTENDU la recommandation d'Éric Langlois, ingénieur.

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville de East Angus adjuge le contrat de réfection de la rue Warner au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Lafontaine & Fils Inc. pour un montant de 827 557.28 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

**2018-231 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE BUREAU
– RÉFECTION DE LA RUE WARNER**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de surveillance pour la partie bureau concernant la
réfection de la rue Warner à la firme St-Georges, structures et civil, pour un
montant de 12 000 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 4
juin 2018. **ADOPTÉ**

**2018-232 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE
CHANTIER – RÉFECTION DE LA RUE WARNER**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de surveillance chantier concernant la réfection de
la rue Warner à la firme St-Georges, structures et civil, pour un montant de 14
500 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 4 juin 2018.
ADOPTÉ

**2018-233 ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT D'UNE
CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS LE PONT
TASCHEREAU**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

ATTENDU QUE la Ville a reçu 2 offres.

ATTENDU la recommandation de Claude Dorval, ingénieur.

Il est proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville de East Angus adjuge le contrat de remplacement d'une conduite
d'eau potable sous le pont Taschereau au plus bas soumissionnaire conforme,
soit la compagnie T.G.C. Inc. pour un montant de 658 019.17 \$, incluant les
taxes. **ADOPTÉ**

2018-234 ABROGATION RÉOLUTION 2017-314

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville de East Angus abroge la résolution 2017-314 (Autorisation camions
lourds). **ADOPTÉ**

**2018-235 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS –
SALLE COMMUNAUTAIRE DES CHEVALIERS**

CONSIDÉRANT QUE La Ville de East Angus désire déposer un projet au
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés comprenant l'achat de tables,
tables de jeux, jeu de pickleball et de chaises pour la salle communautaire des
Chevaliers.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
Que la Ville de East Angus autorise le directeur des loisirs Vincent Héraud à formuler une demande auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet «Activités à la salle communautaire des Chevaliers ». **ADOPTÉ**

2018-236 BRUIT ARÉNA - FÊTE NATIONALE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE, nonobstant la réglementation municipale à cet effet, il soit autorisé de faire du bruit et d'utiliser des amplificateurs de sons dans le stationnement de l'aréna Robert-Fournier, le 23 juin 2018 entre 16 h et 2 h le lendemain afin de permettre la tenue des festivités de la Fête Nationale. **ADOPTÉ**

2018-237 AIDE FINANCIÈRE – VALÉRIE GILBERT

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville verse une aide financière de 50 \$ À Valérie Gilbert pour la poursuite de ses activités en jeux équestres.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2018-238 AUTORISATION BARRAGE ROUTIER – RECHERCHE ET SAUVETAGE SHERBROOKE-HAUT-SAINT-FRANCOIS - 23 SEPTEMBRE 2018

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la ville de East Angus donne son appui pour la tenue d'un barrage pour le financement du projet de l'organisme Recherche et sauvetage Sherbrooke Haut-Saint-François, à l'intersection des rues Angus Nord et Saint-François, le 23 septembre 2018 de 8h30 à 16h, mais l'organisme devra faire une demande auprès ministère des Transports du Québec étant donné que cette portion de route est de juridiction provinciale. **ADOPTÉ**

2018-239 APPUI PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – COOPÉRATIVE D'HABITATION RIVE-SUD

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'habitation Rive-Sud dépose un projet au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés comprenant l'ajout d'un pavillon extérieur sur les terrains de la Coopérative d'habitation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville de East Angus appuie le projet auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de la Coopérative d'habitation Rive-Sud. **ADOPTÉ**

**2018-240 APPUI – MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL – PROGRAMME
FAIS PLACE EN PLEIN AIR**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

ATTENDU QUE le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans;

ATTENDU QUE le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soient les volets Local et Collectif;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite aménager une descente à l'eau ainsi que de se procurer des kayaks, « Paddleborads » et gilets de sauvetage pour un investissement d'environ 22 000 \$ afin d'améliorer son offre d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite déposer un projet au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell est ouverte à rendre disponible gratuitement ses équipements et installations nautiques pour tous les SAE de la MRC du Haut-Saint-François si elle obtient un soutien financier du programme *Fais place au plein air*;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus appuie le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif. **ADOPTÉ**

2018-241 REMERCIEMENTS – ECO-CENTRE MOBILE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE des remerciements soient adressés aux personnes suivantes pour leur implication lors de l'éco-centre mobile du 26 mai dernier, soit : André Aubin, Jean Dion, Bruno Poulin, David Fournier, Gabriel Tétreault et André Thompson.

ADOPTÉ

**2018-242 ADOPTION RÈGLEMENT 747 RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la construction sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le règlement numéro 747 remplaçant le Règlement de construction de la Ville de East Angus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le Règlement de construction numéro 747, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 22 mai 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement de construction a été donné le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 747 intitulé « Règlement 747 Règlement de construction » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-243 ADOPTION RÈGLEMENT 749 RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les conditions d'émission d'un permis de construction sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le règlement numéro 749 remplaçant le Règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le Règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction numéro 749, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 22 mai 2018.

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement concernant les conditions d'émission de permis de construction a été donné le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 749 intitulé « Règlement 749 Règlement concernant les conditions d'émission des permis de construction » soit adopté. **ADOPTÉ**

2018-244

**ADOPTION RÈGLEMENT 764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 643**

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 est en vigueur sur le territoire de la Ville de East Angus;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 doit être conforme au plan d'urbanisme numéro 744;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le règlement numéro 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 afin :

1. de respecter les objectifs du plan d'urbanisme numéro 744;
2. d'ajuster la limite des zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets en fonction du nouveau règlement de zonage numéro 745;
3. d'intégrer de nouvelles zones assujetties à la procédure d'évaluation qualitative des projets;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 764 en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 22 mai 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 a été donné le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement 764 intitulé « Règlement 764 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 643 » soit adopté.

ADOPTÉ

2018-245

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 748 – RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 748 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » et visant à remplacer le Règlement sur les permis et certificats numéro 532 sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

**2018-246 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 750 – RÈGLEMENT
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 750 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » et visant à remplacer le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme numéro 534 et ses amendements, sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2018-247 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 751 – RÈGLEMENT SUR
LES DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 751 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » et visant à remplacer le Règlement 535 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2018-248 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 766 – RÈGLEMENT
AMENDANT LE RÈGLEMENT 760**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 766 intitulé « Règlement 766 – Amendant le règlement 760 – Règlement de taxation 2018 », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2018-249 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 767 – CODE DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 767 intitulé « Règlement 767 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de East Angus », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2018-250 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 748
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de East Angus a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant l'émission de permis et de certificats d'autorisation sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 744 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le projet de règlement numéro 748 remplaçant le Règlement sur les permis et certificats numéro 532;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter le Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 748, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement remplaçant le Règlement sur les permis et certificats est également donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 748 intitulé « Premier projet règlement 748 Règlement sur les permis et certificats » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2018-251 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 750
RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de East Angus que le Conseil municipal se dote d'un Comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1), le Conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un Comité consultatif d'urbanisme composé d'au moins un membre du Conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les citoyens du territoire de la Ville de East Angus;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut attribuer à ce Comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le projet de règlement numéro 750 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme est donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 750 intitulé « Premier projet règlement 750 Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2018-252 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 751
RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATION MINEURES**

ATTENDU QU' en vertu des articles 145.1 à 145.8 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ., c.A-19.1), le Conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QU' un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le règlement numéro 750;

ATTENDU QUE le présent règlement fera l'objet d'une consultation publique le 18 juin 2018, selon les articles 124 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 4 juin 2018, le projet de règlement numéro 751 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du Règlement sur les dérogations mineures est donné en ce jour, le 4 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le premier projet du règlement 751 intitulé « Premier projet règlement 751 Règlement sur les dérogations mineures » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2018-253 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 766 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 760 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION
ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 766 intitulé « Premier projet de règlement numéro 766 modifiant le règlement 760 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2018-254 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 767 – CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 767 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de East Angus » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2018-255 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT 751**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté

Que l'assemblée publique de consultation du projet de règlement 751 soit fixée au 18 juin 2018 à 19 h, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2018-256 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 54.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2018-221	Adjudication de contrat – Service de sécurité – Garda
2018-224	Approbation des comptes
2018-226	Adjudication de contrat – Achat de bacs à ordures et recyclage
2018-227	Adjudication de contrat – Trottoirs rue Angus Sud
2018-229	Adjudication de contrat – Éclairage terrain de tennis
2018-230	Adjudication de contrat – Réfection de la rue Warner
2018-231	Adjudication de contrat - Surveillance bureau – Réfection de la rue Warner
2018-232	Adjudication de contrat – Surveillance chantier – Réfection de la rue Warner
2018-233	Adjudication de contrat – Remplacement d'une conduite d'eau potable sous le pont Taschereau
2018-235	Programme Nouveaux horizons pour les aînés – Salle communautaire des Chevaliers
2018-237	Aide financière – Valérie Gilbert